

Los Production - Location du Palais des Sports - Remise gracieuse de titre de recettes

M. LE MAIRE, Rapporteur : La SARL Los Production a organisé au cours de la saison 1997-98 un grand concert de jazz avec la participation de Sonny ROLLINS.

Cette manifestation d'une très grande qualité au plan musical, a été importante à double titre :

- Sonny ROLLINS est un des artistes majeurs dans le domaine du jazz ; ses recherches et ses interprétations sont unanimement reconnues ;

- Besançon a été, en France, la deuxième ville dans laquelle Sonny ROLLINS a donné un concert (Paris étant l'autre Ville concernée).

Une telle opération dont le coût a été relativement important méritait d'être soutenue par la Ville de Besançon ; c'est la raison pour laquelle il est proposé au Conseil Municipal d'accorder à Los Production une remise gracieuse à hauteur de 80 000 F sur le montant des locations du Palais des Sports dues par cette structure pour 3 concerts proposés au cours de la saison 1997 - 1998.

En conséquence, le titre de recettes de 46 327 F émis le 24 avril 1998 (n° 2101) doit être annulé, un nouveau titre de 126 327 F correspondant aux tarifs de location du Palais des Sports sera émis sur l'imputation 92.251/70631.20300.

En cas d'accord du Conseil Municipal sur une remise gracieuse de dette d'un montant de 80 000 F, celle-ci viendra minorer le titre de recettes émis pour 126 327 F.

Le Conseil Municipal est invité à statuer favorablement sur cette proposition.

«M. GRAPPIN : Monsieur le Maire, je m'abstiendrai sur ce dossier. N'étant pas féru de jazz, je ne discute pas la qualité musicale de Sonny Rollins ni la qualité d'organisateur de spectacles de Los Production. Je conteste simplement le cadeau de la Ville de Besançon à une entreprise commerciale. J'aurais préféré que ces 80 000 F servent au toilettage du Palais des Sports qui en a bien besoin. Vous nous dites dans le rapport, pour justifier la remise gracieuse, que le coût des opérations était relativement important et qu'il méritait d'être soutenu par la Ville. J'aurais aimé connaître le bilan financier de l'opération. Vous n'ignorez pas qu'il existe d'autres organisateurs qui louent le Palais des Sports afin de donner des spectacles quelquefois de haute qualité. Quelle sera à l'avenir la position de la Ville vis-à-vis de ces sociétés commerciales ? Enfin, je constate que la remise gracieuse pour la location du Palais des Sports n'est pas faite à l'association Los Production mais à la SARL Los Production et je vous rappelle que dans son dernier rapport, la Cour des Comptes dénonce et conteste les subventions accordées par les collectivités à des entreprises commerciales.

M. LE MAIRE : Je pense que ce n'est pas la première fois que nous aidons, pour des spectacles difficiles, les organisateurs quels qu'ils soient, que ce soit Los Production ou un autre. Je pense aussi que la qualité des concerts organisés par cette entreprise est très bonne. Il s'agissait en l'occurrence, même si on n'est pas spécialiste de jazz, d'un bon niveau de concert de jazz ; c'est la raison pour laquelle il nous a semblé tout à fait logique de participer.

M. GRAPPIN : Il serait tout de même intéressant d'avoir le bilan financier de cette opération. C'est une société commerciale. Je voudrais savoir quelle a été la perte ou quel a été le gain.

M. LE MAIRE : On fournira à M. GRAPPIN ce bilan financier, les services prennent note.

M. FOUSSERET : Je ne veux pas laisser croire que Los Production fait n'importe quoi. Je trouve que le discours de M. GRAPPIN est un peu facile ; d'un côté on a des grands discours en direction de la jeunesse, on veut être novateur et parallèlement à cela on critique. Vous savez très bien Monsieur GRAPPIN que ce n'est pas avec 80 000 F qu'on va pouvoir toiler le Palais des Sports. Donc c'est vraiment de la démagogie. Je pense au contraire que c'est l'occasion de dire qu'il y a ici dans cette ville des gens, des jeunes en plus, qui depuis des années s'investissent avec beaucoup d'énergie en gagnant peu d'argent pour que justement une forme de culture soit représentée à Besançon. Il y a des musiques qu'on n'entendrait pas par ailleurs parce que justement elles ne sont pas rentables, c'est vraiment faire un mauvais procès que d'intervenir de la façon dont tu le fais ce soir (réactions). Vous avez de grands discours en direction de la jeunesse, il faut donc mettre vos paroles en accord avec vos actes et ne pas dire n'importe quoi.

M. BONNET : M. FOUSSERET est peut-être allé au concert de Los Production mais sans doute aussi à d'autres beaucoup plus bruyants car il n'a pas entendu ce qu'a dit Jean-Claude GRAPPIN. Notre collègue ne met pas en cause Los Production ni Sonny Rollins, il demande simplement si une collectivité doit subventionner une SARL ? Et il s'abstient, ce qui me paraît tout à fait logique.

M. FOUSSERET : Venant de la part de libéraux comme vous, cela fait sourire.

M. LE MAIRE : Nous passons au vote. Votre abstention vous permettra si nécessaire de faire un recours, Mesdames et Messieurs de l'opposition. C'est toujours possible».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité moins douze abstentions.

Récépissé préfectoral du 29 septembre 1998.